



Communiqué

Publication immédiate

La Commission Arar publie une nouvelle version du rapport du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) sur l'affaire Arar

Ottawa, le 13 septembre 2004 --- La Commission d'enquête sur les mesures prises par les responsables canadiens à l'égard de Maher Arar a déposé aujourd'hui, le premier jour de ses audiences à huis clos, une nouvelle version « révisée » du rapport confidentiel du CSARS sur l'affaire Arar.

Au cours de l'audience publique qui s'est déroulée à Ottawa le 23 juin 2004, le procureur en chef de la Commission Paul Cavalluzzo a présenté le rapport de 89 pages dont le gouvernement avait entièrement expurgé, c'est-à-dire noirci le texte. La version publiée aujourd'hui, qui fait l'objet d'une réclamation partielle de confidentialité liée à la sécurité nationale (CLSN), a été considérablement expurgée. Presque 70% du document et ses annexes font l'objet d'une réclamation de CLSN par le gouvernement.

Il est important de noter toutefois que le commissaire Dennis O'Connor a accès à la version non expurgée du document du CSARS. Après la tenue des audiences à huis clos, le Commissaire rendra sa décision relativement à la réclamation de CLSN présentée par le gouvernement et décidera également à ce moment quelles sont, éventuellement, les sections expurgées du rapport du CSARS qui pourraient être rendues publiques.

Cette semaine et la semaine prochaine, la Commission d'enquête tiendra des audiences à huis clos pour entendre la preuve au sujet du rôle du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) dans l'affaire de M. Arar, preuve qui fait l'objet d'une réclamation de confidentialité liée à la sécurité nationale (CLSN).

PO Box / CP 507, Station B / Succursale B
Ottawa, Canada K1P 5P6

613 996-4741 Fax / télécopieur 613 992-2366

www.ararcommission.ca / www.commissionarar.ca

Créée en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes, la Commission a été établie sur la recommandation de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile afin d'enquêter et faire rapport sur les mesures prises par les responsables canadiens à l'égard de Maher Arar. La Commission a également reçu le mandat de recommander la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada en matière de sécurité nationale. www.commissionarar.ca

Contact pour les médias : Francine Bastien, 613-996-4741; cellulaire : 613-299-6554; courriel : fbastien@bellnet.ca